

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

190327/BC/AB

ARRETE N° ARR/2019/ST/129

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété
par la circulaire du 28 décembre 1963,

Vu la circulaire interministérielle Equipement Intérieur n° 73.182 du 5 octobre 1973,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures
nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que l'occupation du domaine public pour la manifestation « les 15 ans
d'Ancolie » 5 place de la République à Hem, le samedi 20 avril 2019, ne permettra pas
aux piétons d'emprunter le trottoir au droit du commerce, il y a donc lieu de prendre
toutes mesures utiles pour réglementer la circulation et le stationnement dans ce
secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le samedi 20 avril 2019 de 18h à 22h, le stationnement de tous les
véhicules, cycles et motocycles, sera interdit et considéré comme gênant 5 place de
la République à Hem.

ARTICLE 2 : Le samedi 20 avril 2019 de 18h à 22h, la circulation des piétons sera
déviiée sur le trottoir opposé.

ARTICLE 3 : La signalisation ainsi que les barrières nécessaires à la sécurisation de
la manifestation « les 15 ans d'Ancolie » seront fournies par les Services Techniques
de la Ville de Hem et la mise en place sera effectuée par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de
la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le
Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat
Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille,
au Centre de Secours de Roubaix, à la S.E.N., à la Sté Esterra et à Nicolas POMART,
Gérant, ANCOLIE – 5 place de la République – 59510 HEM



Fait à HEM,

le 20 AVR. 2019

**Pour le Maire de Hem et par délégation,
l'Adjointe à la Qualité de la Ville
et à la Proximité**

Safia OULMI

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM